

*Séance du 27 septembre 2023**Délibération n°2023-144*

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 14 septembre 2023.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Denis BONNEAU, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Romain POULET, Madame MILLERAT-DALDIN  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Elisabeth PLESSE à Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGRAIN à Monsieur Sébastien MERY

Absents excusés : Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Madame Catherine NOYON, Monsieur Christophe BAJARD

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	17
Votes Contre	4 K.AMARA J.JOMIER E.PLESSE R.POULET
Abstentions	2 F.THEVENOUX S.DENIZOT

## NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.5

Thème : Subventions

**Objet : Financement de la Boucle de Tronçais**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code Général des Collectivités ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**Considérant** que lors d'une commission tourisme et communication en date du 10 janvier 2023 et du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023, il avait été convenu que le financement de la boucle de Tronçais sera le suivant :

- maximum de 6 500 € en 2023 puisque l'organisation était déjà arrêtée ;
- maximum de 5 000 € pour les années suivantes ;

**Considérant** que cette décision faisait suite à une augmentation sans précédent du coût de ces dernières années mais qu'aucune délibération n'a été approuvée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de prévoir un plafond de 5 000 € / an pour le financement de la Boucle de Tronçais.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 septembre 2023,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Daniel RONDET

